GROUPE NORMANDIE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

LIVRET D'ACCUEIL

Dispositif Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

UGECAM LA ROSACE

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie

BIENVENUE

Nous mettons à ta disposition ce livret d'accueil afin de te fournir toutes les informations nécessaires pour faciliter ta vie quotidienne au sein du DITEP.

- Ce livret te permettra de mieux comprendre les modalités de ton accompagnement.

- L'équipe de professionnels est à ta disposition et à ton écoute. N'hésite pas à les solliciter en cas de besoin.

- L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement.

- Tes remarques et suggestions sont précieuses : pense à les partager en complétant les questionnaires qui te seront remis.

- Nous restons attentifs à tes besoins pour améliorer notre prise en charge et te souhaitons la bienvenue au sein de l'établissement.

M. Luca CICU, Directeur

Sommaire

L'UGECAM de Normandie 3

Découvrir le DITEP La Rosace 4

Projet Personnalisé d'Accompagnement 5

Sortie de l'enfant du DITEP 6

Connaitre vos droits 7

Annexes 9

Soigner, rééduquer, réinsérer : La santé sans préjugés

L'UGECAM Normandie est un réseau d'établissements sanitaires et médicosociaux répartis sur l'ensemble de la Normandie. Ce réseau d'établissements a pour vocation de prendre en charge des personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de rééducation.
Leur mission est de soigner, rééduquer et réinsérer sans discrimination. Les établissements s'adressent à l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne vieillissante.

Qui sommes-nous ?

Organisme privé à but non lucratif de l'Assurance Maladie, l'UGECAM de Normandie est un réseau de 6 structures médico-sociales et de 3 structures sanitaires répartis sur 9 sites sur l'ensemble de la Normandie.

Situé dans la ville de Sées, dans l'Orne (61), le DITEP UGECAM la Rosace est une structure médico-sociale qui a comme projet celui d'accompagner des jeunes présentant des difficultés psychologiques et de comportement dont l'intensité rend problématique le maintien dans le milieu ordinaire, la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Nous accueillons 59 enfants âgés de 6 ans à 18 ans, et nous disposons de 22 places d'internat (dont 1 place de répit) et de 37 places de temps de jour.

Positionné au centre du département de l'Orne le DITEP UGECAM la Rosace couvre une zone géographique assez large (Centre et Est du département).

Cet emplacement stratégique permet de répondre aux différents besoins en lien avec l'habitat éloigné des personnes accueillies et d'assurer différentes actions indispensables à leur épanouissement comme les inclusions scolaires et sociales qui sont souvent réalisées au plus près de leur bassin de vie.

Découvrir le DITEP La Rosace

Le DITEP accompagne des enfants et des adolescents présentant « des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages » (*décret n°2005-11 du 6 janvier 2005*).

Bien que leurs capacités intellectuelles soient préservées, ces troubles constituent un handicap au quotidien. Ils se manifestent sous différentes formes, de manière répétitive, et peuvent être perturbants pour l'enfant lui-même ainsi que pour son entourage, notamment sa famille et son environnement scolaire.

L'accompagnement proposé repose sur une approche intégrant les dimensions **thérapeutiques, éducatives et pédagogiques**.

Dans le cadre du dispositif ITEP, l'établissement adapte son accompagnement aux besoins spécifiques de chaque enfant, en favorisant une prise en charge à proximité de son lieu de vie :

- **Accueil de jour**, avec ou sans hébergement,
- **Internat modulé**,
- **Accueil séquentiel**,
- **Accueil temporaire**.

Grâce à une convention de partenariat avec le SESSAD UGECAM, l'établissement propose également un accompagnement ambulatoire.

La scolarité est assurée par des enseignants de l'Éducation nationale et peut se dérouler soit **au sein de l'unité d'enseignement du DITEP**, soit **en inclusion dans une école partenaire**.

Nous proposons aussi un accompagnement social aux jeunes et à leurs familles afin de les soutenir dans leurs démarches administratives, l'accès aux droits, la gestion des dossiers MDA et la coordination avec les partenaires extérieurs. Cet accompagnement vise également à apporter une aide dans les aspects financiers si nécessaire.

L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) s'effectue en plusieurs étapes.

À la suite de ton admission, une **phase d'observation** est mise en place afin d'évaluer tes capacités et tes besoins. Cette évaluation est réalisée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Avec ta famille, chaque membre de l'équipe propose des **objectifs personnalisés**, accompagnés de moyens concrets pour les atteindre.

Ton accompagnement repose sur **quatre axes essentiels** :

Éducatif

Pédagogique

Social

Thérapeutique

En lien avec les objectifs de ton PPA et tes besoins, ton emploi du temps est **personnalisé.**

Sortie de l'enfant du DITEP

Ton projet de sortie est préparé avec toi, ta famille et l'équipe du DITEP.

Plusieurs possibilités pourront t'être proposées en fonction de ton évolution:

- **Intégration à temps plein** dans un établissement scolaire ordinaire, si ton parcours ne nécessite plus l'intervention des professionnels du DITEP,
- **Orientation vers une autre structure médico-sociale**, comme un IME ou un autre ITEP, si cela correspond mieux à tes besoins,
- **Autres projets d'orientation**, en fonction des souhaits exprimés par tes parents.

Un **service de suite** se tiendra à ta disposition pour toi et ta famille pendant 3 ans. Pour toute demande, ce service peut t'accompagner pour certaines démarches.

Connaitre vos droits

Frais de séjour

Les frais de séjour sont pris en charge à 100% par le régime de sécurité sociale des représentants légaux.

Ils comprennent tous les coûts en lien avec ton séjour (enseignement, transport, hébergement, repas…).

Afin d'assurer votre prise en charge, l'établissement enregistre des **informations administratives et médicales** vous concernant dans un **Dossier Unique Informatisé (DUI)**. Certaines de ces données, une fois anonymisées, peuvent être réutilisées à des fins de recherche, d'études ou d'évaluation, conformément aux conditions définies par l'**article L. 1461-3 du Code de la santé publique**.

Le **Délégué à la Protection des Données (DPO)** veille, en toute indépendance, au respect des traitements de données à caractère personnel, conformément à la **loi « Informatique et Libertés » révisée en juin 2018**.

Conformément à cette loi, vous disposez des droits suivants :

- **Droit à l'information** sur la finalité des fichiers constitués,
- **Droit d'accès** aux informations vous concernant,
- **Droit de rectification** de ces informations,
- **Droit d'opposition**, pour des raisons légitimes, à la collecte et au traitement de vos données personnelles, dans les conditions prévues par la loi.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant une **demande écrite** au **Directeur de l'établissement** ou par mail à : **sees.ug-normandie@ugecam.assurance-maladie.fr**.

La bientraitance

L'établissement s'engage à promouvoir la bientraitance dans le respect des droits de l'usager.

Au niveau national, le 119 - Allô Enfance en Danger est un numéro d'appel gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7. Il permet de signaler toute situation de maltraitance à enfant et de faciliter son dépistage. Les coordonnées de ce service sont affichées dans l'établissement.

Depuis 2010, l'établissement est engagé dans une démarche d'évaluation interne et externe afin de garantir l'amélioration continue de la qualité des soins et des accompagnements.

Photographie

Dans le cadre de son projet personnalisé, des sorties ou pour illustrer les supports de communication de l'établissement, un enfant peut être amené à être photographié.

Dans tous les cas, une autorisation d'utilisation de l'image sera demandée aux parents ou représentants légaux avant toute diffusion.

L'établissement et les médias

L'établissement peut occasionnellement accueillir des reportages ou tournages, sous réserve de l'autorisation de la direction.

L'enfant reste libre d'accepter ou de refuser d'être photographié, filmé ou interviewé.

Accès aux soins

Tu as la possibilité de choisir librement ton praticien et ton pharmacien pour la prise en charge de ton traitement. L'équipe du DITEP t'informera des modalités de gestion de celui-ci.

Assurance

L'établissement a souscrit une assurance responsabilité civile sous le n° 6073533 71K auprès de la société MACSF.

Le Conseil de la Vie Sociale

C'est une instance destinée à garantir les droits de l'enfant et plus particulièrement sa participation au fonctionnement de l'établissement. C'est également un lieu d'échanges et d'expression.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit 3 fois minimum par an, pour donner son avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale comprends au moins :

- 2 représentants des familles,
- 4 représentants des jeunes (2 titulaires, 2 suppléants)
- 1 représentant de l'UGECAM Normandie
- 1 représentant du personnel,
- Le directeur et son assistante

La personne qualifiée

La personne qualifiée intervient, gratuitement et en toute indépendance, auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour assurer une médiation et accompagner l'usager afin de lui permettre de faire valoir ses droits.

Elle informe la personne accompagnée des suites données à sa demande, des démarches entreprises, et le cas échéant des autres voies de recours possibles.

Elle n'a pas de pouvoir d'injonction, mais rend compte de son intervention et des démarches entreprises à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement ou du service médico-social, et éventuellement à l'autorité judiciaire.

Mayenne :

ARS
Département Parcours
Cité administrative
Rue Mac Donald
BP 83015
53030 LAVAL CEDEX9

- Monsieur GUIOULLIER Claude
- Monsieur LEFRANCOIS Bernard
- Madame LERO Isabelle

Orne :

ARS Normandie
Direction de l'Autonomie
Espace Claude Monet
CS55035
14050 CAEN CEDEX 4

-Monsieur CHANTREL Pierre

Sarthe :

ARS Pays de la Loire
D2légation Territoiriale de la Sarthe
Département Parcours
19 boulevard Paixhans
CS71914
73019 LE MANS CEDEX 2

-Monsieur BODIN Hilaire
-Monsieur GILLERME Joël
-Monsieur ASPE Pascal
-Monsieur LESSCHAEVE
-Monsieur MAROT Dominique
-Monsieur LE MOAL Benoît

ANNEXES

Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

La loi N°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

1. Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses.

2. Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

3. Droit à l'information

Les personnes bénéficiaires ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

4. Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

1) La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes dans tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.

2) Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3) Le droit à la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

5. Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.

6. Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.

7. Droit à la protection

Il est garanti à la personne, comme à ses représentants légaux, par l'ensemble des personnes réalisant la prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations. Il est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.

8. Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il est garanti à la personne de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens ou objets personnels, et lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

9. Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance, et de soutien adaptés dans le respect des convictions de la personne.

10. Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués à la personne accueillie et des libertés individuelles sont facilités par l'institution.

11. Droit à la pratique religieuse

Les personnels e les bénéficiaires s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

12. Respect de la dignité de la personne et de son intimité.

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne garanti.

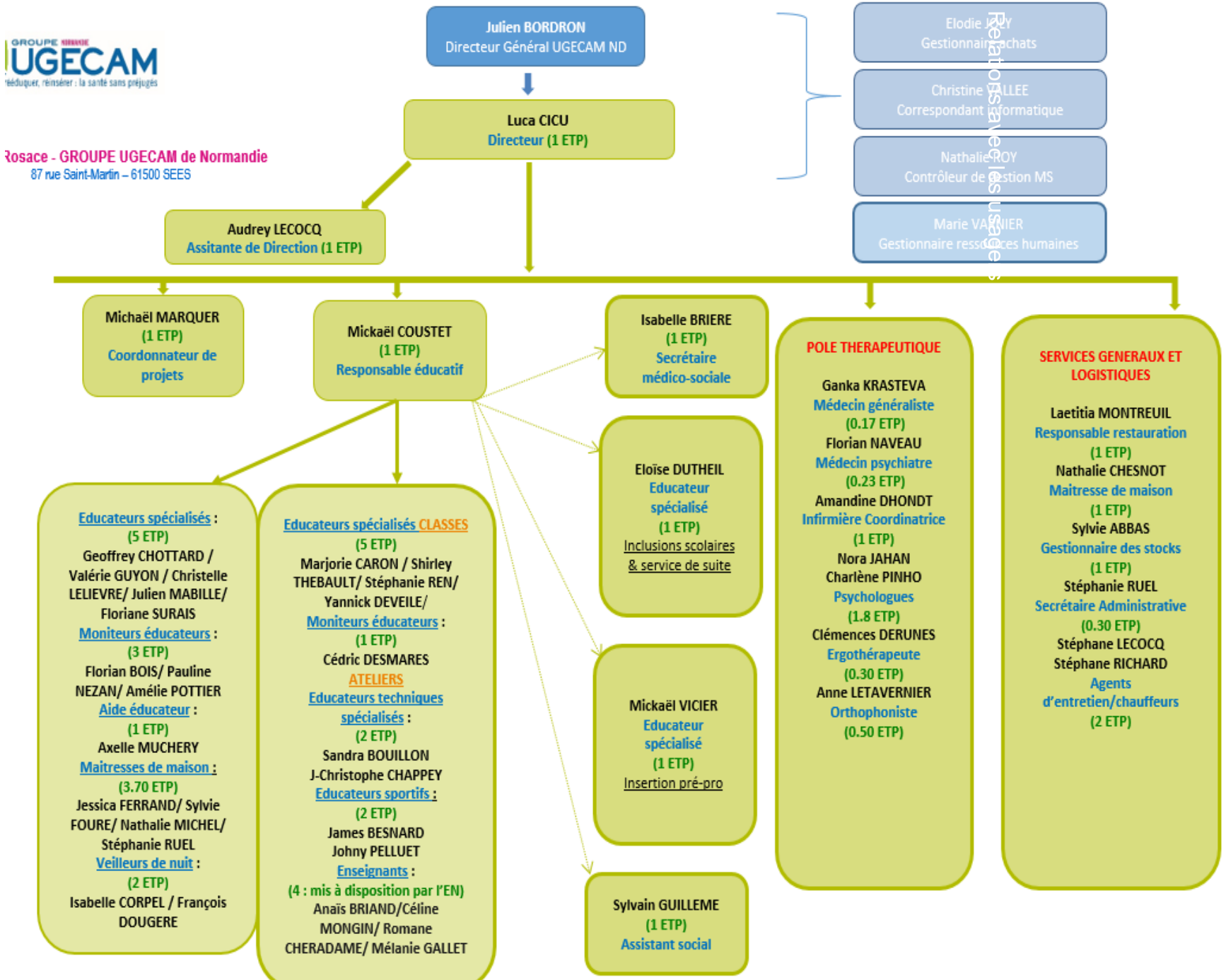
GROUPE UGECAM
rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés
Rosace - GROUPE UGECAM de Normandie
87 rue Saint-Martin – 61500 SEES
Julien BORDRON
Directeur Général UGECAM ND
Luca CICU
Directeur (1 ETP)
Audrey LECOCQ
Assitante de Direction (1 ETP)
Elodie JOY
Gestionnaire achats
Christine ALLEE
Correspondant informatique
Nathalie ROY
Contrôleur de gestion MS
Marie VARNIER
Gestionnaire ressources humaines
Relations avec les usagers
Michaël MARQUER
(1 ETP)
Coordonnateur de projets
Mickaël COUSTET
(1 ETP)
Responsable éducatif
Isabelle BRIERE
(1 ETP)
Secrétaire médico-sociale
Eloïse DUTHEIL
Educateur spécialisé
(1 ETP)
Inclusions scolaires & service de suite
Mickaël VICIER
Educateur spécialisé
(1 ETP)
Insertion pré-pro
Sylvain GUILLEME
(1 ETP)
Assistant social
Educateurs spécialisés :
(5 ETP)
Geoffrey CHOTTARD / Valérie GUYON / Christelle LELIEVRE/ Julien MABILLE/ Floriane SURAIS
Moniteurs éducateurs :
(3 ETP)
Florian BOIS/ Pauline NEZAN/ Amélie POTTIER
Aide éducateur :
(1 ETP)
Axelle MUCHERY
Maitresses de maison :
(3.70 ETP)
Jessica FERRAND/ Sylvie FOURE/ Nathalie MICHEL/ Stéphanie RUEL
Veilleurs de nuit :
(2 ETP)
Isabelle CORPEL / François DOUGERE
Educateurs spécialisés CLASSES
(5 ETP)
Marjorie CARON / Shirley THEBAULT/ Stéphanie REN/ Yannick DEVEILE/
Moniteurs éducateurs :
(1 ETP)
Cédric DESMARES
ATELIERS
Educateurs techniques spécialisés :
(2 ETP)
Sandra BOUILLON
J-Christophe CHAPPEY
Educateurs sportifs :
(2 ETP)
James BESNARD
Johny PELLUET
Enseignants :
(4 : mis à disposition par l'EN)
Anaïs BRIAND/Céline MONGIN/ Romane CHERADAME/ Mélanie GALLET
POLE THERAPEUTIQUE
Ganka KRASTEVA
Médecin généraliste
(0.17 ETP)
Florian NAVEAU
Médecin psychiatre
(0.23 ETP)
Amandine DHONDT
Infirmière Coordinatrice
(1 ETP)
Nora JAHAN
Charlène PINHO
Psychologues
(1.8 ETP)
Clémences DERUNES
Ergothérapeute
(0.30 ETP)
Anne LETAVERNIER
Orthophoniste
(0.50 ETP)
SERVICES GENERAUX ET LOGISTIQUES
Laetitia MONTREUIL
Responsable restauration
(1 ETP)
Nathalie CHESNOT
Maitresse de maison
(1 ETP)
Sylvie ABBAS
Gestionnaire des stocks
(1 ETP)
Stéphanie RUEL
Secrétaire Administrative
(0.30 ETP)
Stéphane LECOCQ
Stéphane RICHARD
Agents d'entretien/chauffeurs
(2 ETP)

DITEP LA ROSACE
87 Rue St Martin
61500 SEES

Tél : 02.33.27.96.22
Fax : 02.33.27.67.26

Service Social : 02.33.27.67.77

Mail : sees.ug-normandie@ugecam.assurance-maladie.fr

GROUPE NORMANDIE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés